

Commission

« FINANCES - PATRIMOINE »

MEMBRES DE LA COMMISSION : Daniel GIRODIN (animateur) – Joëlle SIMONETTO-STEDILE – André MARTIN - François REVOL – Serge FAVRE – Elisabeth HOUOT - Daniel SEGAUD – Valérie BEDEZ (jusqu'en juillet 2017) – Frédérique GUILLOT - Gérald BOURBOTTE

Cette commission a un rôle d'observation et de contrôle de la gestion financière, comptable et budgétaire de l'Association et est le relais entre le conseil d'administration et les professionnels.

Elle travaille en liaison directe avec la Direction Générale et les directeurs afin de :

- Préparer, valider et contrôler les budgets et les investissements,
- Etablir une stratégie associative intra et inter-établissements en matière de gestion financière et budgétaire,
- Définir, de manière pluriannuelle, les orientations prioritaires en matière d'investissement,
- Valider, avant approbation définitive par le Conseil d'Administration, les budgets prévisionnels et les comptes administratifs et assurer le suivi de la transmission aux autorités de tarification,
- Assurer un suivi budgétaire périodique, analyser les écarts et discuter les propositions d'ajustement,
- Assurer les relations avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes,
- Examiner les comptes de l'année écoulée,
- Veiller à la gestion technique du patrimoine immobilier et à son adaptation à l'évolution de la population accueillie dans une démarche associative prospective.

⇒ **Finances**

En 2017, la commission s'est réunie à 7 reprises, principalement pour l'examen des documents de contrôle budgétaire, les budgets prévisionnels de l'année à venir et le résultat prévisionnel de l'année en cours.

D'autres points ont également été examinés : demandes d'autorisations d'emprunts, rendez-vous avec les banques, analyse de la trésorerie, retours budgétaires des autorités de contrôle ... Par ailleurs, une réflexion a été menée par rapport à la trésorerie et les indicateurs comptables et financiers pertinents à mettre en place pour un pilotage efficace des établissements en lien avec les besoins exprimés par les directeurs (traité en CODIR). Ces indicateurs sont indispensables et seront être mis en place en 2018.

Les opérations de « nettoyage » des comptes de liaison et de redistribution des frais de siège sur les différents établissements et services ont été menées à bien.

D'autre part, la liaison entre le tableau des effectifs et les données comptables sur les salaires est maintenant effective.

Suite aux premiers documents de contrôle budgétaire émis en mars 2017 faisant ressortir un important dérapage de certains budgets, principalement des dépenses du groupe 2 (charges de personnel), des mesures d'économies ont été étudiées et mises en place, y compris également pour les dépenses des groupes I et III. De plus, un plan de retour à l'équilibre a été décidé pour l'IGB et l'Hérydan, qui a nécessité une importante réorganisation et a conduit à une forte diminution des effectifs ETP. Ce plan a donné sa pleine mesure à partir de septembre 2017 et a permis de limiter le déficit en fin d'année.

L'année 2017 s'est soldée par un déficit global de 448 200€ (2% des produits), en nette amélioration par rapport à 2016 (-1 7064 508€), mais encore en retrait sur les situations des années antérieures. La contribution des établissements au résultat n'est pas uniforme. En résultat brut, hors réintégration des résultats N-2, L'ESAT (+5%) et le Foyer d'Hébergement (+8%) sont excédentaires tandis que le Goeland (-2,5%), l'Hérydan (-8%) et l'IGB (-6%) sont déficitaires. Les reprises N-2 ramènent ces déficits à respectivement -1.5% (Goeland), -3,5% (Hérydan) et -5% (IGB), mais ces réserves ne seront plus disponibles en 2018, l'année 2016 n'ayant pas dégagé d'excédents. Concernant l'IGB et l'Hérydan, nous espérons que les mesures engagées en 2017 permettront un retour à l'équilibre en année pleine.

⇒ Patrimoine

Un travail de traçabilité des différentes acquisitions immobilières depuis la création de l'association a été réalisé en 2016-2017 afin de justifier de leur appartenance.

Une étude concernant la comparaison des 3 structures potentielles pour recevoir ces biens immobiliers, SCI/Fonds de dotation/Fondation, a été menée depuis 2016 qui a permis de mettre en évidence les avantages et les inconvénients de chacune, ainsi que les coûts des constitutions. Le choix de SCI ayant été fait par des associations sœurs, pour gérer leur patrimoine, le Bureau a privilégié cette solution, qui a été présentée, délibérée et votée lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2017.

Cependant, lors du rendez-vous avec Maître Girard, Notaire de l'association, pour mettre en œuvre la décision du Conseil d'Administration, celui-ci a apporté de nouveaux arguments en faveur du fonds de dotation, dispositif récent et mieux adapté, selon lui, au monde associatif.

Une nouvelle étude comparative entre fonds de dotation et SCI a alors été réalisée par le cabinet CPS, expert-comptable.

La conclusion de cette étude montre qu'il y a peu de différence entre les 2 structures. Cependant même si le fonds de dotation est plus élevé en termes de coût fiscal des apports, il est plus adapté aux associations et a l'avantage d'avoir la capacité de recevoir des libéralités (dons, legs ...).

Le Conseil d'administration du 15 mai 2018, après en avoir délibéré, s'est prononcé pour la création d'un fonds de dotation (sous réserve de l'accord des financeurs) dont le périmètre sera : les locaux de l'ESAT de Novel, des Eoles, d'Atout Club et celui loué à La Vitrine Médicale sis au 1 rue Louis Armand.

Daniel GIRODIN

Trésorier

Animateur de la Commission